BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

338 500 713 RCS Bourg-en-Bresse.
QUADRIC.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 40160.00 EUR.
Adresse : 14, Porte Du Grand Lyon, 01700 Neyron.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Pour la société absorbée : QUADRIC, SAS à associé unique au capital de 40.160 euros, dont le siège social est sis 14 Porte du Grand Lyon 01700 NEYRON, immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE sous le numéro 338 500 713, Pour la société absorbante : ARTELIA , SAS à associé unique, au capital de 13.262.150 euros, dont le siège social est sis 16 rue Simone Veil 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 444 523 526, L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : - Actif à : 7 083 152,43 euros ; - Passif à : 5 687 682,31 euros. Valeur Nette provisoire à 1 395 470,12 euros, Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Il ne sera procédé à l'émission d'aucune action en rémunération des apports consentis par la société absorbée à la société absorbante et ce, conformément aux dispositions de l'article L.236-3-II du Code de Commerce. Le montant prévu de la prime de fusion : Mali de fusion d'un montant provisoire de 1 516 129,88 euros. La date du projet commun de fusion : 30 juin 2026 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Pour le compte de la Société Absorbante : le 27 juillet 2026 au Tribunal de Commerce de BOBIGNY. Pour le compte de la Société Absorbée : le 27 juillet 2026 au Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE..